

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-5-3

Séance du vendredi 14 décembre
2018

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROXIMITE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.

M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU les articles L 1111-2, L 1111-4, L 1111-10 et L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CD-2018-6-5-2 du Conseil départemental du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,

VU les avis favorables de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie en date des 2 et 16 novembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de Développement Territorial en faveur de l'attractivité et de la proximité, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve la nouvelle Politique de Développement Territorial, permettant d'accompagner les territoires dans leur projet de développement au service de leurs populations, mise en œuvre pour la période 2019-2021, dans le territoire haut-rhinois découpé en quatre Territoires de Vie (annexe 1), comprenant une répartition, par Territoire de Vie, des enveloppes financières dédiées de 9 M€ pour le Fonds d'Attractivité des Territoires et 3 M€ pour le Fonds de soutien aux Projets de Proximité soit au total 12 M€ (annexe 2),
- Approuve le règlement correspondant qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2021 (annexe 3),
- Approuve la fiche projet à renseigner par les porteurs de projets (annexe 4) et autorise la Présidente à y apporter toutes les modifications nécessaires sur la période de validité la nouvelle Politique de Développement Territorial,
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de la Politique de Développement Territorial.
- Précise qu'une autorisation de programme pluriannuelle 2019-2021 de 12 M€ et des crédits de paiements de 2 M€ sont inscrits au budget primitif 2019.